



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



15. Objet : Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention du FC Hettange pour l'organisation du stage de foot de l'été 2022

Le Football-Club d'Hettange-Grande a organisé pour la 23^e année consécutive un stage de football à destination des jeunes garçons et filles âgés de 6 à 13 ans. Proposé sous le couvert du District Mosellan de Football, ce stage s'est déroulé du 15 au 20 août 2022 et a accueilli jusqu'à 100 jeunes en demi-pension, licenciés ou non dans un club de football.

Outre les activités footballistiques, d'autres activités ludiques et culturelles sont intégrées au programme d'encadrement des jeunes, telles que :

- Sortie VTT en forêt (parcours de 20km) ;
- Sortie Piscine ;
- Chasse au Trésor ;
- Sorties diverses

Environ 50% des stagiaires étaient licenciés au club du FC Hettange.

Le stage s'est ouvert tant aux enfants voulant découvrir et s'initier à la pratique du football, qu'aux joueurs avec plusieurs années d'expérience de pratique voulant se perfectionner. L'encadrement des sessions a été assuré par les éducateurs du FC Hettange-Grande, diplômés et spécialisés dans la discipline footballistique, sous la responsabilité d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football.

Les jeunes accueillis sur les terrains du FC Hettange-Grande, ont été répartis en groupe en fonction du niveau de pratique sportive, de l'âge des enfants et des affinités de ces derniers.

Les objectifs généraux et opérationnels de ce stage sont :

- permettre le développement de l'enfant à parti du football et d'activités diverses :
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif
 - apprentissage de la vie en collectivité
 - proposer un emploi du temps aménagé à la pratique du Football avec le plaisir comme leitmotiv

- solliciter et développer les ressources de l'enfant :
 - permettre le développement de l'enfant à partir du football
 - préserver et développer sa santé par une pratique réfléchie, prévention des conduites à risque et hygiène
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif permettant de mieux appréhender sa pratique

Ces objectifs sont mis en œuvre en veillant au respect physique des stagiaires, en prenant en compte les besoins affectifs et les rythmes de chacun.

A la fin du stage, chaque participant a reçu un diplôme sur lequel sont mentionnées ses performances et ses différentes notes de stage : attitude, résultats aux tests, etc. Ce document comporte également un commentaire de l'éducateur de la semaine qui lui donne des conseils pour progresser dans la discipline sportive.

Le coût global de ce projet est estimé à 24 600,00 €.

La CCCE est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 6 000 € permettant à l'association de supporter l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de cette semaine d'activités (matériel pédagogique, frais de restauration, récompenses, frais d'encadrement, animations et sorties diverses). Cette aide financière représente 24,4 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 6 000,00 € au FC Hettange-Grande,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **4 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

